

Service des Eaux - Programme de travaux 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les crédits inscrits aux budgets 1990 du Service des Eaux pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution d'eau potable et dans les stations de traitement et de pompage sont les suivants :

- achat de tuyaux en fonte, de pièces de raccord, de matériels de robinetterie et de fontainerie nécessaires aux travaux d'entretien et d'extension du réseau : 950 000 F auxquels il convient d'ajouter un report de 124 987 F, soit au total 1 074 987 F HT.

- travaux sur le réseau et dans les stations : 4 975 000 F HT.

- travaux sur le réseau d'eau du secteur du carrefour du Cerisier à Châteaufarine : 1 750 000 F HT, crédit provenant du budget reporté,

- travaux d'installation de gestion centralisée : 100 000 F auxquels il convient d'ajouter 17 630 F, soit 117 630 F HT au total,

- travaux d'adduction d'eau pour le quartier des Ragots : 700 000 F HT pour permettre la réalisation de la 2^{ème} tranche en coordination avec les autres réseaux, la première tranche depuis le chemin du Fort de Bregille au travers de la forêt étant en cours.

- travaux d'extension du réseau primaire sur la ZAC de Planoise : 600 000 HT pour permettre la desserte de la ZAC La Fayette.

- travaux de viabilisation de la ZAC La Fayette : 35 000 F HT.

- travaux de viabilisation de la ZAC de Châteaufatine : 850 000 F HT. La canalisation mis en place dans cette voie, dont la réalisation est imminente, remplacera celle qui se trouve actuellement dans l'emprise de l'élargissement de la RN 73 et qui doit être déplacée,

- participation aux travaux de cartographie nécessaires aux acquisitions des informations géographiques : 250 000 F HT,

- participation aux travaux d'aménagement des sanitaires et du couloir du Service des Eaux dans les locaux du Centre Administratif Municipal : 150 000 F HT.

Le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 1990 tient compte des travaux en cours, des coordinations possibles avec les autres concessionnaires du sous-sol ou administrations gestionnaires de réseaux.

* Travaux dans les stations

Aménagement des locaux pour l'installation d'un poste central, automatisation du lavage des filtres et rénovation des installations électriques correspondantes, bardage du bâtiment de l'usine en première tranche : 1 300 000 F HT.

* Travaux sur le réseau de distribution

- travaux d'accompagnement du pont Denfert Rochereau :

. avenue d'Helvétie	300 000 F
. rue de la République	427 000 F
. rue Gambetta	281 000 F
. rue Cusenier (fin de chantier)	64 000 F
. rue Isenbart	140 000 F

- travaux liés aux interventions des services de l'Équipement sur les routes nationales :
 - . rue de Dole (de la rue des Carriers à la place de la Bascule) 420 000 F
 - . place De Lattre de Tassigny 36 000 F
- travaux propres au Service des Eaux

Renouvellement

- . rue Richebourg, rue du Grand Charmont,
rue du Petit Charmont 469 000 F
- . rue Pécelet 94 000 F
- . boulevard Diderot 288 000 F
- . rue Jacob 95 000 F
- . rue Lapret 42 000 F
- . passage Charles de Bernard 118 000 F

Extension du réseau d'eau

- . chemin de Bonnay 100 000 F
- . chemin des Essarts l'Amour 36 000 F
- . rue de l'Espérance 86 000 F
- . chemin de la Barre aux Chevaux 48 000 F

L'ensemble de ces travaux dans les stations et sur le réseau correspond à un montant de dépenses de 4 344 000 F auxquels il faut ajouter les sommes prévues au titre de participation aux travaux de cartographie (250 000 F) et d'aménagement des sanitaires et du couloir du service (150 000 F) soit au total 4 744 000 F HT pour un crédit de 4 975 000 F figurant au chapitre 892/2361.00512 CS 30700.

*** Travaux faisant l'objet de codes projets individualisés**

- . carrefour du chemin du Cerisier à Châteaufarine 1 750 000 F
- . adduction du quartier des Ragots 700 000 F
- . viabilité primaire ZAC Planoise 600 000 F
- . viabilité ZAC La Fayette 35 000 F
- . ZAC de Châteaufarine - canalisation dans la voie centrale 850 000 F
- . gestion centralisée 117 560 F

La Commission n° 16 réunie le 22 février dernier a émis, à l'unanimité, un avis favorable à ce programme de travaux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme de travaux dont le financement a été prévu aux budgets 1990 du service,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget du Service des Eaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'Adjoint souhaite s'exprimer ?

M. GALLAT : Oui très rapidement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, l'eau c'est vital.

M. GALLAT : Non, ce n'est pas sur l'eau parce que tout à l'heure (rires) on m'a rapporté...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est le programme des travaux d'eau !

M. GALLAT : Non mais on m'a rapporté les propos de M. TOURRAIN qui parlait donc des services et je crois que les propos de M. TOURRAIN nous vont droit au cœur, je crois qu'il est intéressant que les élus s'intéressent au travail des services. Au nom de M. TOURRAIN, en mon nom personnel, je les féliciterai et je leur rapporterai vos propos.

Alors, quant au rôle des élus vis-à-vis des services, j'inviterai M. TOURRAIN à participer à une prochaine commission, en particulier d'informatique, et il pourra appréhender où sont les pôles de proposition de notre part et même les pôles de contre-proposition de la part de la minorité. Je crois que, peut-être ce qui pêche c'est que dans ces commissions, nous employons plus souvent le nous concertatif que le je égocentrique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'était donc pour une mise au point, merci.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.